

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le lundi treize septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle des fêtes communale, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : Tous les membres du conseil

Secrétaire de séance : Mme HEITZ Céline

Secrétaires administratives : Mme POIROT Nelly

**La séance est ouverte à 18h30**

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

- Communauté de communes des Hautes Vosges :

Mme le Maire expose que la scission de la communauté de communes des Hautes Vosges engagées par les communes de Gérardmer et Vagney a été actée par M. Le Préfet en juillet dernier.

L'arrêté préfectoral, le rapport d'incidence, le projet de répartition de biens, des équipements et des effectifs, le projet de périmètre et les statuts ont été transmis aux membres du conseil municipal avec la convocation, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le territoire sera partagé entre la communauté de communes des Hautes Vosges regroupant : Basse sur le Rupt, la Bresse, Cleurie, Cornimont, la Forge, Gerbamont, Rochesson, Saulxures sur Moselotte, Sapois, le Syndicat, Tendon, Thiéfosse, Vagney, Ventron ; et la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges pour le reste. Ventron sera représentée selon le droit commun par un membre titulaire (Mme le Maire est désignée) et par un membre suppléant (M. Patrick KESSLER).

Le personnel de l'actuelle communauté de communes sera réparti entre les deux entités (22 agents pour la Communauté de Gérardmer Hautes Vosges et 64 agents pour la Communauté des communes des Hautes Vosges).

Plusieurs membres de l'assemblée s'étonnent du grand nombre d'agents affectés à la Communauté des communes des Hautes des Vosges. Ce surnombre ne risque-t-il pas d'affecter le budget de la CCHV ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 8 voix « pour » et 6 « abstentions » (Mme GEHIN Sylvie, Ms MARTIN Kevin, BROLIS Patrick, BRYLKA Cédric, JEANDEL Charly et JEANDEL Pascal) accepte le périmètre et les statuts tels que proposés, accepte la répartition des sièges tels que proposés et la désignation de Mme le Maire (membre titulaire) et M. Patrick KESSLER (membre suppléant), accepte la répartition du personnel, des biens, équipements et services publics tels que proposés.

Un autre problème se pose : celui du transfert des compétences eau/assainissement et PLU qui pourrait être automatique dès la scission. Personne ne souhaite engager ce transfert aussi tôt, et une réunion politique est prévue à Epinal le 20/09 avec M. le Préfet.

Toutes ces inconnues laissent certains membres du conseil municipal perplexes.

- **Travaux toiture école primaire : demande de subvention DETR**

Mme le Maire explique à l'assemblée que la commune de Ventrone avait prévu en 2021 le renouvellement de la toiture de deux de ses bâtiments, l'école primaire et la cantine budgétés pour les montants respectifs de 44.878.13 € HT et 24 480.33 € HT.

Lors des travaux sur le bâtiment de l'école primaire, au démontage de l'ancienne couverture du toit la présence de champignon a été détectée sur plusieurs zones du chantier. Après prélèvements et analyses par un laboratoire spécialisé, la mэрule a été confirmée ainsi qu'un autre champignon. La réfection de la toiture a donc été stoppée afin de constater l'étendue de la présence de la mэрule.

Pour ce faire, les travaux de démontage du bâtiment ont été entrepris ;

- Au 2ème étage ;

Enlèvement du placoplâtre, décrépissage des murs, arrachage des sols (structure en bois), dépose d'une partie de l'électricité et du chauffage de l'étage, dépose des fenêtres lors de l'enlèvement des linteaux et du crépis ce qui a engendré la nécessité de déposer le bardage extérieur de la façade qui est amianté donc le désamiantage.

- Au 1er étage ;

Dépose des plafonds, d'une partie de l'électricité et du chauffage.

Le montant estimatif des devis se définit comme suit:

	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	HT	TTC 20%
Travaux charpente et décrépissage			25 316,38	30 379,66
Plancher et solivage			2 558,79	3 070,55
Traitement mэрule zone 1			3 024,00	3 628,80
Traitement mэрule zone 2			5 584,00	6 700,80
Traitement antrodia zone 3			818,00	981,60
Désamiantage façade pour traitement mэрule			10 600,00	12 720,00
<b>TOTAL</b>			<b>47 901,17</b>	<b>57 481,40</b>

La commune ne pouvait prétendre à des subventions pour la seule réfection de toiture. Mais lors de la venue de la secrétaire d'état Mme ABBA, Mme le Maire lui a exposé ce problème et lui a demandé si l'Etat pouvait nous aider. Un courrier a été adressé au ministère et copie à la Préfecture.

La Préfecture nous a alors indiqué de déposer un dossier en urgence pour solliciter une subvention au titre de la DETR avec un taux maxi de 40%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme son accord pour la réalisation de ces travaux et donne tous pouvoirs à Mme le Maire de signer les documents afférents au dossier et à la demande de subvention au titre de la DETR.

La déclaration de dégâts des eaux a été faite auprès de l'assurance, un expert va se déplacer.

A noter qu'un bureau d'étude a été contacté afin de chiffrer une réhabilitation du bâtiment ultérieure.

- **Ouverture d'une ligne de trésorerie compte tenu des dépenses importantes réalisées dans le cadre des investissements en cours :**

M. Christian CUNY informe l'assemblée communale que la commune de VENTRON a besoin d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € pour faire face à un besoin de fonds ponctuel ; Et ceci dans l'attente des subventions qui doivent être versées par divers financeurs, au vu des important travaux d'investissement en cours.

La proposition émise par le Crédit Mutuel, apparait comme avantageuse pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de contracter un crédit auprès du Crédit Mutuel pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie ; aux conditions suivantes :

Montant du financement : 400 000 €

Durée : 12 mois

Commission d'engagement de 0.10 %

Frais de dossier de 0.10 %

Taux euribor de 0.60 %

AUTORISE Mme le Maire à réaliser cette ouverture de ligne de trésorerie et à signer le contrat de prêt et tous les autres documents concernant ce dossier.

Mme le Maire remercie M. CUNY et Mme GEHIN pour leur travail régulier sur la comptabilité communale.

- **Décision modificative budgétaire : budget commune**

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			Nouveaux		Nouveaux
IMPUTATION BUDGETAIRE	Crédits inscrits		crédits		Solde
2313 op 94 - travaux toiture école	100 000,00		30 000,00		130 000,00
21318 - travaux autres bâtiments	10 000,00		12 000,00		22 000,00
21533 - extension réseaux téléphonique	-		7 500,00		7 500,00
21534 op 181 - extension réseaux électrique	25 000,00		6 500,00		31 500,00
21316 - cimetière	-		3 500,00		3 500,00
261 - Titres de participations			20,00		20,00
2313- op 97 - travaux terrain de jeux	60 000,00		- 39 520,00		20 480,00
2158 - Autres installation	20 000,00		- 20 000,00		-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la modification budgétaire ci-dessus.

- **Renouvellement adhésion au groupement de commande de sel de déneigement :**

Madame le Maire expose la possibilité de renouveler l'adhésion au groupement de commandes de sel de déneigement avec les communes de CORNIMONT, LA BRESSE et SAULXURES SUR MOSELOTTE. La commune avait déjà choisi d'adhérer pour la saison 2019-2020 et 2020-2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de groupement de commandes pour le marché de sel de déneigement,  
Considérant que ce groupement de commandes facilite la gestion des approvisionnements en sel de déneigement pour la voirie communale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'adhérer au groupement de commandes de sel de déneigement, ACCEPTE la convention constitutive du groupement de commandes entre les communes de Cornimont, La Bresse, Saulxures sur Moselotte et Ventron, DESIGNE M. BROLIS Patrick (titulaire) et Mme Brigitte VANSON (suppléante), AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire et régler les frais afférents.

- **Adhésion à la plateforme de dématérialisation des actes administratifs et marchés publics SPL-Xdemat :**

Mme le Maire explique au conseil municipal la nécessité d'adhérer à une entité de dématérialisation des actes administratifs. La plateforme SPL X Demat est compétente sur le sujet et ancrée au niveau départemental (lien avec le conseil départemental/Syndicat d'informatisation). Elle permettra de dématérialiser les délibérations, marchés publics etc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion avec la plateforme SPL X Demat pour 634.30 € TTC + 15.50 € TTC (pour l'achat obligatoire d'une action).

- **Vente de terrains communaux et point sur la commission foncier - urbanisme :**

Mme Nadia VALENTIN expose le compte-rendu de la commission du 30/08/2021.

- demande achat de la parcelle AI 771 pour 151 m<sup>2</sup> : la commission émet un avis favorable pour la vente.

- demande achat parcelle AC 441 sera revue lors d'une prochaine commission car nous sommes dans l'attente d'informations complémentaires.

- demande achat de terrain parcelle AM n°220 : La commission préfère proposer un autre terrain, en raison du problème de retournement du chasse neige, ainsi que du poteau ENEDIS. Le demandeur ne souhaite pas retenir la proposition faite, réfléchit encore sur d'autre terrain et reviendra vers nous.

La commission souhaite proposer une parcelle à détacher chemin des Malcôtes et émet un avis favorable pour voir avec le cabinet Demange pour détacher 1 voir 2 parcelles en constructibles. La proposition n'a pas été retenue par l'intéressé, aucune démarche n'a donc été faite en ce sens.

- Demande achat parcelle AI 765 pour 700 m<sup>2</sup> :

La commission émet un avis défavorable car le demandeur a déjà bénéficié de plusieurs ventes de terrain pour aisance.

- Lotissement des Sorbiers

Rappel sur la validité d'un an encore du dossier. Après il faudra recommencer la procédure. Toutefois manquant toujours d'eau il n'est pas envisageable d'ouvrir la zone actuellement.

- Parcelle AM 229 :

La commission émet un avis favorable au passage de la parcelle communale privée en domaine public pour permettre l'accès aux parcelles 267/270.

Le demandeur devra être informé de la présence de la chambre de fontaine sur la parcelle AM 229 (et donc probablement de tuyau) qui dessert le 18 route d'Alsace.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la vente de la parcelle AI 771 pour 151 m<sup>2</sup> ;

Autorise Mme le Maire à procéder au passage de la parcelle communale privée en domaine public pour permettre l'accès aux parcelles 267/270.

- **Baux à ferme :**

Mme Nadia VALENTIN explique que la commission foncier urbanisme du 30/08 a donné un avis favorable aux baux à ferme suivants :

- renouvellement du bail à ferme parcelle AN 94P pour 5 Ha à compter du 01/06/2021 pour 36.25 € la première année,
- renouvellement du bail à ferme parcelles B2 42-43-44 pour 4 Ha à compter du 01/06/2021 pour 29€ la première année,
- renouvellement du bail à ferme parcelle AN 139P pour 8 Ha à compter du 01/06/2021 pour 58€ la première année,
- renouvellement du bail à ferme parcelles AN 139P et 15 pour 2.5 Ha à compter du 01/06/2021 pour 18.13 € pour la première année,
- renouvellement du bail à ferme parcelles AN 43 et 44 pour 53 ares 43 ca à compter du 01/11/2021 pour 3.93 € la première année,
- renouvellement du bail à ferme parcelle AL 108 pour 99 ares et 10 ca à compter du 01/11/2021 pour 7.26 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire a procéder à leur renouvellement.

- **Participation extension réseaux électriques et téléphoniques :**

Mme VALENTIN expose que suite aux ventes de terrain ZA du Petit Chéty et Roche des Caves, il est nécessaire de procéder aux extensions des réseaux électriques et téléphoniques. Ces travaux se font en corrélation avec le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV).

La participation communale aux réseaux se défini ainsi :

- ZA Petit Chéty : 9 253.86 € (extension réseau électrique)  
1 872.00 € (extension réseau téléphonique)
- Roche des Caves : 7 528.87 € (extension réseau électrique)  
4 969.25 € (extension réseau téléphonique).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve les projets tels que présentés,
- Autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage,
- S'engage à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation dès que la demande lui en sera faite
- Autorise le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental des Vosges pour financer en partie cette opération d'investissement.

- Vote de tarifs pour coût de mise à disposition de personnel technique et de véhicules lors de travaux :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité votre pour la création et l'application des tarifs municipaux suivants :

Mise à disposition de véhicule technique :

Camion : 60 € / heure

Unimog : 40 €/heure

Tractopelle : 40 €/heure

Mise à disposition de personnel technique :

Jour : 25 € /heure et /agent

Dimanche et jour férié : 40 €/heure

Nuit : 50 €/heure.

- Questions et informations diverses :

a) Mme Amélie ABEL fait le point sur la rentrée scolaire 2021 : suite aux problèmes de toiture, les élèves de l'élémentaire ont été « déplacés » dans les anciennes salles de classes au-dessus de la cantine. Celles-ci ont été équipées conformément aux besoins.

- 70 élèves à la rentrée de septembre.

- 2 nouveaux élèves sont attendus.

- 3 classes : Maternelle : 6PS, 10MS et 13GS (29 élèves pour Mmes Marchal et Laurent), CP-CE1 : 6CP et 13CE1 (19 élèves pour Mmes Poirot et Marchal).

Protocole sanitaire jaune, niveau 2 : Port du masque en intérieur pour les adultes et les enfants dès le CP. Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour. Limitation du brassage/niveau. Tables/classe à la cantine. Lavage des mains très fréquents. Aération des locaux. Fermeture de classe dès le 1er cas positif.

Accueil périscolaire : Horaires élargis cette année : 07h00 à 08h20 les jours de classe et 16h00 à 18h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi. 07h30 à 12h00 les mercredis en période scolaire

Restauration scolaire : 12h00 à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, de 12h00 à 13h30 les mercredis en période scolaire sous réserve d'au moins 6 inscriptions.

Transports scolaires Gérés par la Région Grand Est

Gratuité pour les élèves de primaire (maternelle + élémentaire) cette année.

11 enfants en bénéficient à l'école primaire. 21 enfants en bénéficient au collège. 94€/collégien (remboursement 90€ par la municipalité sur présentation de la facture)

Guide de la rentrée 2021 et règlement des services périscolaires : regroupent toutes les informations utiles ; seront disponibles sur le site internet.

Avancée des travaux et calendrier pour structure de jeux (avec le soutien financier de la CAF des Vosges)

Terrassement et dalle béton : Faits mercredi 08-09-2021.

Pose de la structure : Prévus mercredi 22-09-2021.

Pose de la chenille thermocollante : Prévus mercredi 22 ou 29-09-2021.

Pose du sol amortissant : Prévus mercredis 22 et 29-09-2021

- b) Le conseil départemental subventionne les travaux de voirie de cette année à hauteur de 11 359 €.
- c) Mme le Maire a transmis par mail aux membres du conseil le rapport d'activité 2020 de la CCHV ainsi que le rapport du service déchets.
- d) Un cabinet comptable a été contacté pour faire le point sur la situation financière de la DSP. Ce point sera soumis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- e) Mme le Maire rappelle l'arrêté de fermeture de l'ermitage pris fin 2020. Un courrier de rappel sera transmis à l'exploitant.
- f) Mme le Maire lit le courrier de remerciement de subvention de Festi Ventron. Elle précise, par ailleurs, que les représentants du musée ont été reçu en août suite à un courrier demandant des explications sur l'attribution des subventions. Le texte lu par les membres de l'association lors de cette entrevue a été transmis par mail à tous les conseillers pour leur information.
- g) Le nouveau site internet communal est en ligne et sera alimenté au fur et à mesure.

La séance est levée à 21h00.

A Ventron, le 20/09/2021

Le Maire,  
B. VANSON



